

Accusé de réception en préfecture  
079-257900670-20160209-2016-02-25-DE  
Date de télétransmission : 18/02/2016  
Date de réception préfecture : 18/02/2016

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
du Pays de Gâtine**  
46, boulevard Edgar Quinet  
79200 Parthenay  
Tél. 05 49 64 25 49  
[pays-de-gatine@gatine.org](mailto:pays-de-gatine@gatine.org)



## Extrait de délibération

Identifiant  
C2/2016-02-25

### Comité syndical 9 février 2016 – Parthenay

#### Séance du 9 février 2016 à Parthenay – 18 heures

Mesdames et Messieurs les délégués du Syndicat Mixte du Pays de Gâtine se sont réunis en débat d'orientations budgétaires au siège du Syndicat à Parthenay le neuf février deux mil seize.

<b>Date de la convocation :</b>	1 <sup>er</sup> février 2016	<b>Pouvoirs :</b>	0
<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	31 titulaires / 31 suppléants	<b>Absents, excusés :</b>	7 titulaires / 25 suppléants
<b>Présents :</b>	24 titulaires / 6 suppléants (dont 3 votants)	<b>Votants :</b>	27

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Nom des suppléants	Autres suppléants présents
Val d'Egray	EVARD Elisabeth, MORIN Joël,	LEMAITRE Thierry		
Gâtine-Autize	BASTY Jean-Pierre, BOUJU Gilles, CANTET Jean-Paul, DOUTEAU Patrice, GUERIT Jean-Philippe, RIMBEAU Jean-Pierre			
Pays-Sud-Gâtine	BARANGER Johann, CHAUSSERAY Francine, OLIVIER Pascal	LIBNER Jérôme		
Parthenay-Gâtine	BELY Françoise, BOUCHER Hervé-Loïc, CORNUAULT Véronique, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, LARGEAU Béatrice, ROUVREAU Laurent, De TALHOUET ROY Hervé	BERGEON Patrice, DUFOUR Jean-Paul → GAMACHE Nicolas → GILBERT Véronique →	PILLOT Jean, TORRE Emmanuelle, DIEUMEGARD Jacques	SICAUD Mickaël, CLEMENT Guillaume
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, COIFFARD Jean-François, NOLOT Monique	FOUILLET Olivier		SERVANT Claude

### Débat d'orientations budgétaires 2016

Les membres présents sont invités à suivre sur le document ci-joint qui leur a été remis, ainsi que sur écran, le détail des orientations budgétaires pour l'exercice 2016.

Après la présentation, le Président laisse place au débat d'orientations budgétaires.

#### INTRODUCTION

##### du Président

**Didier GAILLARD**

« Quelle place pour le Pays de Gâtine dans la nouvelle grande Région Aquitaine Limousin Poitou Charentes. »

### Les orientations budgétaires

En ce début d'année nous avons à débattre des orientations budgétaires du Pays de Gâtine pour l'année 2016. Depuis quelques années le budget du Pays connaît des évolutions importantes. C'est pourquoi nous souhaitons vous rappeler dans un premier temps quelques éléments de la structuration actuelle du budget.

## **Une structure budgétaire qui s'adapte aux nouvelles contractualisations.**

La structure du budget du Pays avait du s'adapter, en son temps, pour répondre aux exigences de Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 et du Programme PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi). Il avait donc été créé des budgets annexes « tourisme » « économie » et « culture », pour permettre une bonne lisibilité des fonds gérés directement par le Pays dans le cadre des délégations de crédits. Il en était de même pour le budget annexe « PLIE » pour gérer les fonds FSE du programme.

Les budgets annexes « Culture » et « Tourisme » ont été clôturés en 2015.

Seuls les budgets annexes « Economie » et « PLIE » ont été maintenus afin de verser les soldes des subventions « Bourses Régionales Désir d'Entreprendre » attribuées en 2013 et les fonds FSE.

En dehors des budgets annexes, certaines actions menées par le Pays pour le compte des communes et/ou communautés de communes génèrent toujours d'importants mouvements budgétaires. C'est le cas des études réalisées en groupement de commande par le Pays. Elles sont affectées au budget principal puisqu'elles n'impliquent pas un reversement de fonds à des tiers. L'année 2015 a ainsi été marquée par l'achèvement de l'étude « inventaire des zones humides n°1 » réalisée pour le compte de 47 communes. Débutée en 2012, les dernières dépenses ont été réglées en février 2015 pour un montant total de 626 000 €.

L'année 2016, sera marquée par l'étude « inventaire des zones humides n°2 » réalisée pour le compte de 28 communes et d'un montant de 383 444 €. Ce dossier est financé à 100 % par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le FEDER. Cette étude impliquera un effort important pour la trésorerie du Pays en 2016.

## **Des nouvelles contractualisations qui s'appuient sur l'ingénierie territoriale**

Les nouveaux dispositifs : contrat régional de développement durable 2014-2019 ou le PLIE 2014-2020, n'impliquent plus une gestion directe des fonds par le Pays.

Le modèle retenu par le Conseil régional et l'Etat pour poursuivre la contractualisation avec les territoires ruraux met en avant le rôle d'animation et de coordination territoriale en s'appuyant sur l'ingénierie du Pays. Cette nouvelle organisation reprend celle déjà appliquée au programme LEADER. Ces nouvelles modalités accentuent le recentrage des dépenses sur le budget principal du Pays.

Le budget annexe PLIE pourra être clôturé cette année, puisque les derniers paiements aux structures liés au programme 2007-2013 ont été réalisés en 2015.

### *Le Contrat Régional de Développement Durable 2014-2019*

Renouvelée en 2014 et prévue sur une durée initiale de trois ans, la contractualisation entre le Conseil régional et le Pays a été étendue jusqu'en 2019. Cette évolution modifie la dotation totale attribuée à la Gâtine, cette dernière a doublé et passe ainsi de 3 317 000 € à 6 634 000 €.

Ce contrat est donc géré sans délégation de crédits et se compose de cinq volets :

- Un premier volet qui permet, au regard des priorités régionales, de cofinancer les investissements des porteurs de projets (collectivités et/ou structures privées). Toutes les subventions validées par le comité des projets du Pays de Gâtine sont payées par le Conseil régional.
- Un deuxième volet dédié aux Bourses Régionales Désir d'Entreprendre.
- Un troisième volet consacré au cofinancement de l'animation de l'atelier régional des BRDE en Gâtine.
- Un quatrième volet qui permet de soutenir les manifestations locales.
- Un cinquième volet du contrat est consacré à l'ingénierie ; il permet de cofinancer une partie des postes des chargés de mission mis à la disposition des collectivités et acteurs privés du territoire pour les accompagner dans la définition de leurs projets en lien avec les thématiques du CRDD .

Lors de la validation de la prolongation du CRDD jusqu'en 2019, le Conseil régional n'a pas souhaité reconduire directement le soutien à l'ingénierie pour les années 2017, 2018 et 2019. Ayant été interpellé sur ce point par le Président du Pays, le Conseil régional nous a fait part que le soutien à l'ingénierie pourra être examiné en fin d'année

2016 lors du point d'étape de mi-parcours du contrat.

### Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi 2015-2020

Le PLIE du Pays de Gâtine 2015-2020 n'appellera également plus une gestion directe des Fonds FSE. Ces fonds sont gérés pour la nouvelle période par le Conseil départemental des Deux-Sèvres dans le cadre de la subvention globale élargie en partenariat avec le Pays et la Communauté d'Agglomération de Niort.

Cette nouvelle organisation fait suite à une directive de l'Etat qui a imposé une diminution du nombre des structures gérant des fonds FSE pour cette nouvelle période de programmation des fonds européens.

Le travail partenarial réalisé en 2014 et 2015 avec le Département et la Communauté d'Agglomération de Niort a permis de transmettre une demande de subvention globale FSE unique pour les Deux-Sèvres. Cette demande de subvention globale a reçu un avis favorable en 2015 pour un montant de 8 000 000 € de FSE. Sur les trois premières années (2015, 2016 et 2017), ce sont 4 000 000 € de FSE qui peuvent être mobilisés sur le territoire départemental.

Le PLIE du Pays de Gâtine a donc pu pérenniser son action d'accompagnement des demandeurs d'emplois et son appui aux partenaires du territoire pour solliciter ces financements. La programmation 2015 a permis d'attribuer aux acteurs de l'insertion sociale et professionnelle du Pays de Gâtine 177 404 € de FSE.

### Le LEADER 2014-2020

Le Pays de Gâtine a candidaté à l'appel à projet LEADER 2014-2020 et sa candidature a été retenue le 10 juillet 2015 par la Région. Il est ainsi est retenu sans discontinuité depuis 1996 pour porter un programme LEADER.

Cette sélection va permettre au Pays de Gâtine de mobiliser 1 614 745 € de fonds FEADER pour soutenir des projets sur le territoire.

### L'ingénierie

Ces nouvelles organisations recentrent l'activité du Pays de Gâtine sur son cœur de métier : **l'ingénierie territoriale**. C'est la valeur ajoutée d'une structure telle que le Pays qui n'a pas vocation à porter les maîtrises d'ouvrage. Cet ensemble des compétences et des savoir-faire mis à la disposition des collectivités permet d'apporter un accompagnement à la conduite de projets, à l'aide à la décision, à l'animation et au financement des projets. Cette mutualisation des moyens qui existe depuis 40 ans en Gâtine permet d'assurer une équité territoriale en faisant bénéficier toutes les collectivités d'un niveau d'expertise reconnu, quelle que soit la taille de la commune ou de la communauté de communes, sans en privilégier aucune. Elle est au service du développement de la Gâtine.

L'ingénierie apportée par les chargés de missions du Pays est aujourd'hui cofinancée par deux programmes européens : PLIE, LEADER, et par la Région au travers du CRDD.

Le budget 2016 reflétera donc davantage le cœur des missions du Pays sans délégation de crédits. Lesquelles représentaient un temps de gestion et un volume budgétaire important constitué de subventions à reverser aux acteurs du territoire.

Ces évolutions nous amènent à constater qu'il est important de conserver une certaine polyvalence dans les profils des chargés de missions afin d'avoir une grande réactivité auprès des porteurs de projet. Cette réactivité est d'autant plus nécessaire pour répondre dans les temps aux appels à projet. La candidature à l'appel à projet de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine en est un exemple marquant. La candidature a été travail en quelques semaines sur la période estivale 2015, ce qui a permis au territoire de candidater au Programme d'Investissement d'Avenir pour la jeunesse et d'être sélectionné.

## **Le budget de fonctionnement**

### **Les recettes proviennent :**

#### 1- De nos **partenaires financiers** :

- **L'Europe** dans le cadre du programme LEADER et du PLIE. Le programme LEADER permet de cofinancer nos dépenses d'ingénierie pour l'animation et la gestion du programme. Le FSE pour le PLIE cofinance l'animation et la coordination du dispositif.

Le programme LIFE apporte également un cofinancement sur le temps passé dans le cadre du projet « Pâturage Tournant Dynamique ». Ces recettes représentaient 12 % des recettes totales du Pays en 2015.

Ces fonds seront à nouveau mobilisés en 2016 à un niveau identique. Ils seront complétés par le FEDER qui cofinancera à hauteur de 50 % l'inventaire des zones humides n°2.

Ces recettes représenteront environ 27 % des recettes du Pays en 2016, cette augmentation est directement liée à l'étude inventaire des zones humides n°2.

- **L'État**, permet de financer partiellement les dépenses liées aux études ScoT inscrites en section d'investissement.

L'inventaire des zones humides n°2 est cofinancé pour les 50 % restant par l'Agence de l'eau.

Enfin l'Agence Régionale de Santé apporte un soutien à l'animation du Contrat Local de Santé.

Ces recettes représentaient 10 % des recettes du Pays en 2015, elles représenteront 16% pour l'exercice 2016. L'augmentation étant également liée à l'étude inventaire des zones humides n°2.

- **Le Conseil Régional** avec le Contrat Régional de Développement Durable 2014-2019 cofinance l'ingénierie territoriale du Pays. Ce cofinancement est pérennisé

pour l'animation de l'atelier de la création jusqu'en 2019. La règle de dégressivité imposée par la Région s'applique une nouvelle fois pour 2016 sur le cofinancement des autres postes de chargés de mission. 2016 étant la dernière année de financement inscrit dans le contrat.

Ces recettes représentaient 18 % des recettes du Pays en 2015, elles compteront pour 11 % pour 2016.

- **Le Département**, dans le cadre du PLIE, apporte un cofinancement sur la mission « Référent de parcours emploi » au titre du Programme Départemental d'Insertion.

Cette recette est stable et représente moins de 1 % des recettes totales du Pays.

2 - De la **location de bureaux, de la production électrique de panneaux photovoltaïques** installés sur le toit des locaux de la Banque Alimentaire et de refacturations liées à l'utilisation de matériels mutualisés.

Ces recettes représentaient 5 % des recettes du Pays en 2015, elles resteront au même niveau pour 2016.

3 – Des **cotisations** des collectivités constituant le Pays de Gâtine :

Les cotisations constituent l'essentiel des recettes propres du Pays. Elles sont de deux types :

- **La cotisation « Statutaire »**  
Elle est calculée en fonction de la population INSEE au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.
- **Les cotisations spécifiques**  
Ces cotisations permettent de financer une mission ou un dispositif spécifique.

En 2015, une seule cotisation statutaire d'un montant de 4,70 € par habitant a été perçue.

Pour l'année 2016, nous vous proposerons de percevoir une **cotisation statutaire** et une **cotisation « économie »**.

Nous vous proposerons de maintenir lors du vote du budget la cotisation statutaire au montant de **4,70 €** par habitant.

Les recettes de la cotisation statutaire représenteront comme en 2015, 31 % des recettes totales du Pays pour cette année 2016.

La **cotisation « économie »** permettra de financer la part du Pays (50 %) dans le dispositif FISAC, pour soutenir les projets d'investissement des petites entreprises commerciales et artisanales du territoire.

L'enveloppe globale de subvention proposée dans le dossier FISAC est de 300 000 € pour la tranche 2015-2017. L'État cofinancera, au côté du Pays, à hauteur de 50 %, soit 150 000 €.

Pour 2016, il est prévu de soutenir une dizaine de projets pour un montant de 100 000 € de subvention, nous vous proposerons une cotisation de **0,75 €** par habitant pour financer la part Pays.

## **Les dépenses**

Le Budget principal poursuivra sa stabilisation en 2016. Il avait connu une augmentation suite au lancement des nombreuses études du ScoT et des différentes études portées en groupements de commandes (PAVE, ERP et IZHn°1). Les dépenses d'études prévues pour 2016 sont moins importantes et influent directement sur le budget total.

Les projections 2016 nous conduisent à une enveloppe budgétaire équivalente à celle de 2015. Le Budget principal 2015 avait été arrêté à 1 183 786€

Comme pour l'exercice 2015, 74,5 % des dépenses du Pays sont concentrées sur deux grands postes budgétaires :

- l'ingénierie avec les dépenses de personnels
- les honoraires liés aux études portées pour le compte des communes

### **Les dépenses de personnels.**

Elles représentent 46 % des dépenses de fonctionnement du budget principal.

Engagées depuis 2013, suite à l'arrêt du soutien à l'ingénierie par le Département et la mise en place de la dégressivité par la Région, les mesures de réorganisation des services du Pays se sont traduites par une baisse significative du poste « salaires ».

L'effectif du Pays était composé de 14 agents en 2013 (13 ETP) dont 9 chargés de mission, 1 directeur, 3 administratifs et 1 agent d'entretien.

L'effectif du Pays au 1<sup>er</sup> janvier 2016 est composé de 11 agents pour (9,84 ETP) dont 6 chargés de mission, 1 directeur chargé également de plusieurs missions thématiques, 3 administratifs et 1 agent d'entretien.

2016 traduira une nouvelle baisse de la masse salariale du Pays. Cette baisse s'explique par le choix de ne pas remplacer Maxence Bransiecq au poste de chargé de mission urbaniste au regard des incertitudes liées au soutien financier de l'ingénierie par la région. Les missions ont été reportées sur Camille Bévillon et Karine Farineau.

### **Les honoraires :**

Ils représenteront cette année encore un poste de dépenses très important en fonctionnement (31 % du budget principal).

Ces dépenses en fonctionnement correspondent pour l'essentiel aux dépenses relatives à l'étude Inventaire des Zones Humides n° 2 conduite en groupement de commandes pour le compte des 28 communes. Plus de 70 % des dépenses seront affectées à l'exercice 2016.

### **Les Charges financières :**

Elles sont liées à la gestion de la trésorerie du Pays et du décalage entre les paiements et la réception des financements. La trésorerie du Pays reste comme par les années passées le point faible. Pour cela, le Pays dispose de deux lignes de trésorerie : une affectée au budget principal et l'autre affectée au PLIE.

En ce qui concerne le PLIE, le Pays n'a plus à reverser les fonds aux structures partenaires, cependant il n'y a plus sur cette nouvelle programmation d'avances qui sont faites aux structures publiques. Au regard de l'année 2015, le Pays n'a pas encore reçu de FSE pour l'animation du PLIE. Nous pouvons estimer, au regard des circuits de validation des bilans, la réception des crédits 2015 pour la fin d'année 2016.

L'inventaire des zones humides n°2 impliquera également une avance de trésorerie en 2016 et 2017.

## Budget d'investissement et endettement

Le Pays n'ayant pas vocation à être maître d'ouvrage d'opérations d'investissements importantes hormis sur ses propres bâtiments, l'essentiel des montants prévisionnels pour le budget 2016 correspondent aux dépenses engagées pour le SCoT. Elles seront moins importantes en 2016 que par les années passées. Le SCoT étant exécutoire depuis le 13 décembre 2015, les dépenses 2016 correspondent à la phase de mise en place du SCoT.

En ce qui concerne l'endettement du Pays, il reste faible. La dette actuelle correspond à deux emprunts courants jusqu'en 2022. Le capital restant dû est de 100 423 €.

\*\*\*\*\*

Après la présentation, le Président laisse place au débat d'orientations budgétaires.

**Vu le rapport présenté,  
Il est pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires par vote de l'assemblée à l'unanimité.**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme

Le Président  
Didier GAILLARD

